

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet GAEC DU CAMPET sur la commune principale de l'AIOT 1 Chemin du Campet 12290 Prades-Salars.

La référence de votre dossier est A-4-4WMPYSP0D et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 16/04/2024 à 10h47 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **18120002300016**

Organisme : **CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE**

Fonction : **CONSEILLER ENVIRONNEMENT**

Personne morale

N° SIRET **39987668900015**

Raison sociale **GAEC DU CAMPET**

Forme juridique **Groupeement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

PRADES-SALARS

12290 PRADES SALARS

Signataire

Qualité : **ASSOCIE**

Référent

Fonction : **CONSEILLER ENVIRONNEMENT**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **GAEC DU CAMPET**

Description des activités :

Didier RAYNAL, Jérôme RAYNAL et Corinne RAYNAL sont les associés du GAEC du Campet. L'

exploitation de 160 ha SAU est en polyculture élevage et valorisée avec la production de lait de vaches. Le cheptel est composé de 65 vaches Prim'Holstein (ICPE pour 70 vaches), 4 taureaux laitiers et son renouvellement (vêlage à 3 ans). Les installations d'élevage sont fonctionnelles. Les vaches laitières sont gérées en stabulation logette, les autres animaux en litière accumulée. Les modes de conservation des fourrages sont diverses (ensilage, enrubannage et foin en sec). En 2024, François RAYNAL (fils de Jérôme et Corinne) devient associé du GAEC comme jeune agriculteur. Les installations sont conçues pour 80 vaches, ce qui est suffisant pour l'augmentation du cheptel à venir (demande icpe pour 80 vaches laitières). Un hangar de 20 m X 17,9 m va être construit, il permettra de réduire la part de l'enrubanné (demande icpe pour 2500 m3 de matériaux combustibles). L'exploitation est dotée d'une fosse qui permet le stockage de l'ensemble des effluents. Le fumier très compact des litières accumulées est stocké aux champs.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse 1 Chemin du Campet 12290 Prades-Salars

X : 684039

Y : 6346794

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1530	1530-2	Dépôts de papiers, cartons ou analogues	Volume présent 2500 m3	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

• **Les cartons et petits emballages en verre et plastique (hors polypropylène) non souillés : Ce sont essentiellement les sacs d'engrais, d'aliment, de complémentaire minéral et leur film d'emballage qui sont apportés à la déchetterie (assimilables au Déchets Industriels Banaux)** • **Les gros sacs vides en polyéthylène (type sacs d'engrais), les films d'enrubannage, les bâches d'ensilage, les filets de balles rondes : Ces déchets sont mis dans des sacs jaunes et apportés vers les points de collecte (déchetterie). Les huiles usagées : sont collectées par le mécanicien. Les cadavres : Ils sont entreposés dans un endroit étanche, isolés des prédateurs et enlevés par la société d'équarrissage.** • **Les déchets d'activité sanitaire (piquants, coupants, produits médicamenteux,...) : sont regroupés dans un container à sertir et par l'intermédiaire du GDS sont recyclés** Les batteries ou piles usagées : sont reprises par le fournisseur avant leur élimination dans un centre spécialisé.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Centre de secours des pompiers de Salles Curan ou de Pont de Salars Lac de Pareloup à 350 m des bâtiments d'exploitation (lieu de pompage)

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)